



ARVEYRES

MARS 2020

BULLETIN MUNICIPAL N° 35



8, rue de l'Eglise - 33500 ARVEYRES
Tél. 05 57 24 80 14
Mail : contact@arveyres.com

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
9h00 - 12h30 / 15h30 - 17h30

Mercredi : 9h00 - 13h00

Samedi : 9h - 12h, le premier et
troisième samedi du mois.

En cas d'urgence : 06 48 44 41 01

Agence Postale Communale
8 rue de l'Eglise - 33500 ARVEYRES
Tél. 05 57 24 80 27

Du lundi au vendredi : 9h à 13h
Ouvert le 1^{er} vendredi de chaque mois à 10h45
Heure limite de dépôt courrier/colis
pour un départ le jour même : 12h

Le samedi : 10h - 12h
Heure limite de dépôt courrier/colis
pour un départ le jour même : 11h30

Bulletin d'information municipal d'Arveyres
Directeur de la publication : Bernard GUILHEM
Crédits photos : mairie d'Arveyres
Imprimé sur papier promouvant la gestion
durable des forêts
PEFC/10-31-1377
Impression : Imprimerie LESTRADE

Bulletin dématérialisé à retrouver sur
le site internet arveyres.fr



Le Mot du Maire

Chères Arveyraises, chers Arveyrais,

Période électorale oblige, je n'ai pas le droit de faire de l'électoralisme en rédigeant ces quelques lignes. Je ne ferai donc pas de propagande pour l'équipe municipale en place ou à venir.

Comme vous le savez, le 15 voire le 22 mars, vos suffrages sont attendus dans tous les bureaux de vote du territoire national.

En ce qui concerne notre commune (plus de 1000 habitants), depuis 2014, le vote est au scrutin de liste, à la proportionnelle. Chaque électeur est tenu de voter pour une liste entière, tout bulletin raturé ou griffonné étant considéré comme nul.

Il n'empêche que je souhaite que vous vous déplaciez nombreuses et nombreux, les futurs (es) élus (es) ont besoin de votre confiance.

Ce mois de mars sonne donc la fin du mandat, trop court pour les uns, trop long pour les autres mais pour moi, très (trop) vite passé.

Je ne porterai pas de jugement sur ce que fût la période 2014/2020, je veux simplement vous dire que cette fin d'exercice appelle pour moi des remerciements évidents et sincères.

Tout d'abord envers vous, pour m'avoir accordé votre confiance et permis de conduire notre commune.

Remerciements aux personnels territoriaux ou contractuels, à celles et à ceux à qui nous devons le fonctionnement qu'il soit administratif, technique, scolaire et périscolaire.

Remerciements aux membres du conseil municipal pour leur implication et leur acceptation des délibérations.

Remerciements aux dirigeants et aux membres des associations qui ont su et sauront toujours donner à notre territoire régulièrement et inlassablement de la vie et du dynamisme.

Remerciements à chacune et chacun d'entre vous qui se sont rapprochés de la municipalité pour participer et contribuer à l'essor et à la mise en valeur du domaine public.

Enfin et le plus important à mes yeux, remerciements appuyés au corps enseignant pour son implication à nos côtés, pour leur contribution, pour préparer aussi bien que faire se peut le lendemain des jeunes. Les enfants qui leur sont confiés aujourd'hui sont la France de demain.

Au fil des numéros de ce bulletin bimestriel, vous avez pu j'imagine suivre la progression des petits et des grands.

Cette trente cinquième et ultime édition, je la préface avec autant de plaisir que les précédentes. C'est un grand honneur de pouvoir m'adresser personnellement à chacune et chacun d'entre vous avec le plus grand respect pour notre collectivité.

Madame, Monsieur, que le printemps vous soit agréable et rayonnant de santé et de bonheur.

Au plaisir de se croiser.

Bernard GUILHEM,
Le Maire





Sommaire :

- Elections municipales 2020
- Brûlage des déchets verts interdit : quelles alternatives ?
- Nombreuses manifestations des associations : théâtre, paëlla, vide maison, journée intergénérationnelle, troc plantes...
- Inscriptions première rentrée à l'école
- Sport vacances : 1^{ère} semaine d'avril (20 au 24 avril) Ouvert aux jeunes de 10 à 14 ans !

VIE COMMUNALE



ELECTIONS MUNICIPALES

Qui peut voter aux municipales ?

- **Tous les citoyens âgés d'au-moins 18 ans**, (anniversaire au plus tard le 14 mars), de nationalité française ou qui l'auront acquise au plus tard le 5 mars.
- **Les citoyens de nationalité française fêtant leurs 18 ans entre le 15 et le 21 mars peuvent voter au second tour.**
- **Tous les citoyens d'un pays membre de l'Union européenne résidant en France.** Attention, depuis le retrait du Royaume-Uni le 31 janvier 2020, les ressortissants britanniques ne peuvent

pas voter aux élections municipales françaises. Le vote reste possible pour un ressortissant ayant à la fois la nationalité britannique et celle d'un État membre de l'Union européenne.



À quelles conditions ?

- Disposer de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les ressortissants de l'UE)
- Être inscrit sur les listes électorales générales (ou pour les ressortissants de l'Union Européenne sur les listes électorales complémentaires) de la commune de son domicile ou bien de celle où l'on est contribuable ou gérant de société. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ou bien pour les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française.

Quel est le mode de scrutin ?

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. L'organisation du scrutin varie en fonction de la taille de la commune.

Concernant Arveyres, qui a plus de 1 000 habitants :

Le mode de scrutin est le scrutin proportionnel de listes à deux tours avec prime majoritaire. Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui est attribuée. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se représenter.

Les candidats qui ont obtenu au moins 5% et moins de 10% peuvent rejoindre une autre liste. La répartition des sièges du conseil municipal se fait comme au premier tour : prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

Quel est le nombre de conseillers municipaux ?

Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction de la population de la commune. La population légale de chaque commune pour les élections 2020 a été établie par un décret du 31 décembre 2019.



Pour les communes de 1500 à 2499 habitants, comme Arveyres, le nombre de conseillers doit être de 19.

Le vote blanc est-il pris en compte lors de cette élection ?

Depuis la loi de 2014, les votes blancs sont décomptés et annexés au procès-verbal lors des élections. Pour les présidentielles de 2017, près de 660 000 votes blancs ont été totalisés au premier tour et 3 millions au second tour.

La parité femmes hommes doit-elle être respectée ?

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme. Cette règle ne s'applique pas aux communes de moins de 1 000 habitants.

Coronavirus



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

✓ Contacter rapidement le SAMU centre 15

✓ Éviter tout contact avec son entourage

✓ Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital



Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse demande aux établissements de suspendre tous les voyages scolaires internationaux et dans les clusters jusqu'à nouvel ordre.

Numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7 pour les questions non médicales

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

ENTRETIEN DES FOSSÉS : VOS OBLIGATIONS ET CONSEILS D'ENTRETIEN

Le riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Le riverain doit entretenir son fossé régulièrement

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé. Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté.

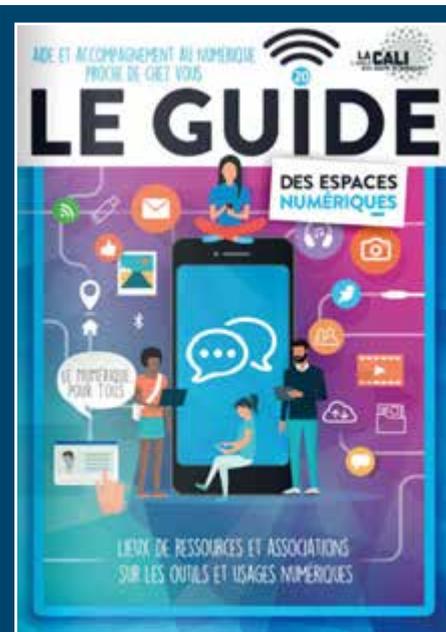
Comment entretenir son fossé ?

• Ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritus...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) ;

- Curage et nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques ;
- Fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- Elagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne.
- Curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

Ce qu'il faut absolument éviter

- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- Désherber ou utiliser des produits chimiques (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- Curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet



Espace numérique à la mairie

Les Espaces Publics Numériques (EPN) sont des lieux où vous pouvez accéder gratuitement à un ordinateur connecté à Internet. Ils ont pour objectif de rendre accessible le numérique à chaque individu, d'accéder aux démarches en ligne avec les différentes administrations. Ce nouvel espace, situé à l'accueil de la mairie, est proposé à tous les administrés de la commune gratuitement, en accès autonome.

Horaires d'accueil

- Lundi-mardi-jeudi-vendredi 9h00-12h30 et 15h30-17h30
- Mercredi - 9h00-13h00
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : 9h00-12h00 (sauf juillet août)





LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

VALORISEZ-LES ! Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existant.

LE BROUAGE : petits et gros branchages permettent de réutiliser les déchets verts sur place, en paillage ou en apport dans le composteur. Broyez vos déchets verts sur place : passez la tondeuse sur vos petits déchets branchages pour les broyer. Renseignez vous pour un prêt de broyeur (voisins, associations, entreprises paysagères...)

LE PAILLAGE : Simple et peu couteux ! Il permet de nourrir et de conserver l'humidité des sols, de protéger du gel les végétaux fragiles et il évite la pousse de mauvaises herbes.

LE COMPOSTAGE : Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement un engrais naturel et de qualité.

Vous pouvez faire une demande de composteur gratuit auprès du Smicval.

Pour notre air, notre environnement et notre santé, on peut aller encore plus loin...

Limiter ses déchets verts en ayant recours à des pratiques d'installation et d'entretien d'espaces verts adaptés.

Choisir sa haie



Des **haies diversifiées**, peu allergènes et peu productrices de déchets verts nécessitent **peu d'entretien**, résistent à la **sècheresse** et hébergent de **nombreuses espèces**.

Éviter les végétaux à forte production de pollen (cyprès, auline, frêne, saule, bouleau, noisetier) et **à forte production de déchets verts** (thuyas, graminées des pelouses)

Espèces à privilégier : genévrier commun, orme, murier à papier, chêne vert, tilleul, hêtre, noyer, érable champêtre, châtaignier. Pour aller plus loin : <http://www.santeeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/transport/un-guide-des-plantations-pour-la-prevention-des-allergies/>

Des zones de prairies fleuries

Laissez pousser, préservons notre santé et la biodiversité !

Dans un coin du jardin, autour des arbres, en bordure de route... Laissez pousser des platebandes enherbées pour remplacer les pelouses difficiles d'entretien. Vous observerez très rapidement le **développement de la biodiversité végétale et animale**, et vous vous économiserez du temps et de la fatigue.



L'éco-pâturage



Pensez aux multiples services rendus par les animaux !

L'entretien de vos terrains et pelouses par le **pâturage d'animaux herbivores** (vaches, moutons, chèvres, équidés, cervidés et même des lamas...).

De plus en plus de communes s'engagent dans cette démarche avec des prestataires locaux.



L'adoption de ces pratiques est bénéfique pour l'environnement (air, eau, sol, biodiversité) et la santé !

Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendie**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants** en quantité importante, dont les **particules**, qui véhiculent des composés **toxiques et cancérogènes**, *particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3.5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les **particules fines** sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des **crises d'asthme et d'allergies**. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ **48 000 décès anticipés en France** dont **3 500 en Nouvelle-Aquitaine** (source : Santé Publique France, juin 2016).

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

PAËLLA DE L'ATSA

Samedi 30 mai 2020 à partir de 20h00

Au programme

Paëlla

Salade et fromage Dessert / Café

Vin compris

AMBIANCE GARANTIE !

Renseignements et inscriptions auprès d'Olivier Videau 06.22.48.34.41 et de Frédéric Tesson 07.60.72.65.45

Mail : atsa@sfr.fr Facebook : ATSA (Les Anciens du Trèfle Sportif Arveyrais)

Tarifs : Adultes : 20 euros

Enfants (- de 10 ans) : 10 euros

Ados (11-18 ans) : 15 euros



NOUVELLES DE L'ASPA



Vide-Maison le 28 mars

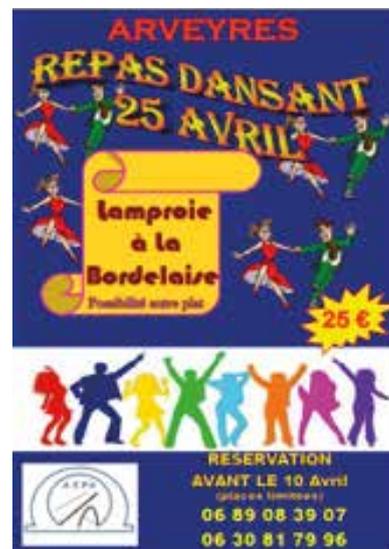
Il aura lieu sur 3 sites : à Boutique (entrée de la plaine des Sports), sur la place de la Mairie (ou sous le préau de l'école primaire s'il pleut) et à l'entrepôt (derrière l'épicerie). Comme d'habitude, seront proposé meubles, vaisselle, livres et vêtements. L'équipe de l'ASPA vous attendent aussi nombreux que d'habitude.

Soirée Lamproie le 25 avril

Devenue quasiment une institution grâce à nos mamies cuisinières, les gourmands du village et d'ailleurs ne s'y tromperont pas.

Randonnée-découverte

Courant juin, sans doute le dimanche matin 14, une randonnée-découverte sur le thème de notre patrimoine communal sera organisée, pour (re)découvrir tous ces petits sites pleins de charme et d'histoire.



Travaux en cours

Puits Pinson

Le chantier a repris et devrait être terminé dans les prochaines semaines pour le plaisir de tous.

Lavoir de Fonsegrède

La première tranche des travaux est terminée grâce à l'entreprise Constantin. Vous pouvez déjà admirer ce sympathique petit coin et imaginer nos grands-mères tout autour armées de leurs battoirs et échangeant des potins du village. La dernière tranche, la rénovation du bassin lui-même, sera peut-être effectuée cette année.

FOYER RURAL ARVEYRES
THEATRE
Vous convient à leurs soirées
les 3 avril et 4 avril 2020 à 20h30
salle des fêtes d'Arveyres

VENEZ NOMBREUX NOUS ENCOURAGER
entrée adulte 5€
ouverture des portes 20h00

Journée intergénérationnelle 16 mai 2020

Le Conseil Municipal des Enfants vous invite à la deuxième journée intergénérationnelle le 16 mai 2020, à la salle du Bourg d'Arveyres, de 14h00 à 16h00.

Venez nombreux participer à cette rencontre conviviale basée sous le signe du partage (pas d'inscription préalable).



Pour que l'histoire

Continue...

LA COMMANDERIE D'ARVEYRES

LE SAVIEZ-VOUS :



La guerre de cent ans impacte énormément la vie dans les campagnes. Il est compliqué voire très dangereux de se déplacer entre les différentes dominations. Le 23 septembre 1406, Charles VI, dit « le Bien-Aimé », Roi de France, délivre un sauf-conduit au Commandeur de la Commanderie d'Arveyres, suite à la supplique de Grand Prieur de Toulouse, afin que ce dernier puisse se déplacer au travers du Royaume sans être considéré comme espion :

Oyé l'umble supplication de notra amé frere Raymon de Lescure, Grand Prieuré de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem à Thoulouse et grand commandeur dudit ordre de Chypre, contenant que chacun an, il a accoutumé de tenir à Thoulouse ou ailleurs où il lui plaist, deux chapitres,¹ c'est assavoir, l'un a la feste de Pasques et l'autre à la feste de Penthecouste,.... auquel donnent et ont accoutumé de venir tous les commandeurs dudit ordre, estans au pays de Bordeloyz soubz l'obeissance d'Angleterre, quant il les mande, tant pour porter leurs pensions et autres droits par eulx deuz à la religion, comme ceulx qui lui sont deuz à cause de son prieuré et, en especial, ont accoutumé de y venir, le commandeur .. lesquels de présent ne y oseroient bonnement venir, obstant la guerre qui est entre nous et le Roy de Lencastre, soy disant Roy d'Engleterre sans y avoir sauf conduit de nous.

Traduction :

« Nous avons entendu la supplication de notre frère aimé, Raymond de Lescure, Grand prieuré de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem à Toulouse et Grand Commandeur du dit Ordre de Chypre, ayant l'habitude de tenir à Toulouse ou tout endroit qui lui plaist, deux chapitres, l'un aux fêtes de Pâques, le second aux fêtes de la Pentecôte auquel doivent se rendre les Commandeurs du dit ordre résidant dans le pays du Bordelais, sous l'obéissance de l'Angleterre quand ils le souhaitent, pour porter les rentes et autres droits de leur religion conformément à leurs obligations. Avaient l'habitude d'y venir, les commandeurs de Montarouch, Sallebœuf... Mais n'osant plus le faire compte tenu de la guerre nous opposant avec le roi de Lancaster, soit disant roi d'Angleterre, donnons sauf-conduit. »



Charles VI - Roi de France



Entrée de la Commanderie d'Arveyres en 1988

La première conférence sur l'histoire de la Commanderie fut une véritable réussite avec 70 participants. Un grand merci à toutes et à tous pour votre soutien et participation.

Pour que l'histoire continue... À vos agendas !

L'association vous invite à leurs manifestations pour des moments de partage et de bonne humeur :

- **Le 21 mars** : Journées de nettoyage et dévégétalisation en vue de préparer le site à la réalisation d'un diagnostic des bâtiments par un architecte du patrimoine. **Rdv à 9h00 sur place.** Repas sous forme d'auberge espagnole.
- **Le 26 avril** : Vide grenier et troc plantes (flyer ci-joint).
- **Le 6 juin** : Festival du Solstice. Apéro Concert.
- **19-20 septembre** : Journées européennes du Patrimoine.

Entre histoire et présent, **Arveyres sera à l'honneur avec ces Journées du Patrimoine** en même temps que la fête du village.

- **Le 21 novembre** : Repas Médiéval.

Des informations plus détaillées vous parviendront pour chaque manifestation.

Contacts : Mariam Mortera Itant - 0678326168
Françoise Chaussat - 0645213717
Alain Bouvet - 0783910968

¹ Désigne une assemblée de réguliers réunis pour la lecture d'un chapitre (capitulum) de la règle ou pour organiser la vie de leur ordre

ENFANCE - JEUNESSE

1^{ÈRE} INSCRIPTION ÉCOLE

Vous pouvez dès à présent inscrire votre ou vos enfants aux écoles d'Arveyres, en mairie avant le 30 avril, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Pour les enfants déjà scolarisés à Arveyres, l'inscription en classe supérieure se fait automatiquement.



INFORMATIONS UTILES

MENUS RESTAURATION SCOLAIRE

Menus du 9 mars au 17 avril 2020

RESTAURANT SCOLAIRE D'ARVEYRES

Les plats sont susceptibles de contenir des substances ou dérivés pouvant entraîner des allergies ou intolérances. Pour toute information, merci de vous rapprocher du chef de cuisine.



En Mars,
Tarte à la patate douce caramélisée



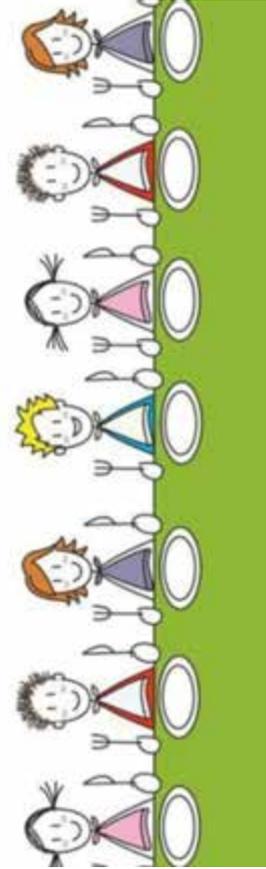
En Avril,
Tarte ganache aux deux chocolats et à la gelée de café

lundi 09 mars	mardi 10 mars	mercredi 11 mars	jeudi 12 mars	vendredi 13 mars	lundi 06 avril	mardi 07 avril	mercredi 08 avril	jeudi 09 avril	vendredi 10 avril
SALADE DE PDT	CAROTTES RÂPÉES BIO	JAMBON A LA RUSSE DINDE	SALADE VERTE AUX CROUTONS	PÂTE DE CAMPAGNE CORNICHONS	CRUDIÈRES MÉLANGÉES	SALADE DE MÂCHE AUX NOIX	RADS BEURRE	POTAGE	Animation Sénégal
TARTE AUX ÉPINARDS	RÔTI DE BŒUF AU JUS	ESCALOPE SAUCE MOUTARDE	SAUTÉ DE PORC AU CURRY	POISSON DU JOUR	GRATIN DE LÉGUMES	BOULETTES DE BŒUF AU PAPRIKA	SAUTÉ D'AGNEAU SEMOULE ET LÉGUMES DE COUSCOUS	POISSON DU JOUR	
SALADE VERTE BIO	Frites	RIZ	HARICOTS BEURRE	TORSADES AU BEURRE	FROMAGE	SPAGHETTI	FROMAGE	RIZ SAFRANÉ	
FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FRUITS BIO	COMPOTE DE FRUIT	FRUIT BIO	FROMAGE	
COMPOTE DE FRUITS	ABRICOTS AU SIROP	FRUIT DE SAISON	GÂTEAUX ANNIVERSAIRE	FRUITS DE SAISON				SALADE DE FRUITS FRAIS	
				C'est le printemps!					
lundi 16 mars	mardi 17 mars	mercredi 18 mars	jeudi 19 mars	vendredi 20 mars	lundi 13 avril	mardi 14 avril	mercredi 15 avril	jeudi 16 avril	vendredi 17 avril
POTAGE DE LÉGUMES	SALADE VERTE AUX DÉS DE JAMBON	BETTERAVES A LA CIBOLLETTE	RADS ROSE ET BELRE	POTAGE DE LÉGUMES BIO	Carottes et céleris remoulade	MACÉDOINE	CAROTTES RÂPÉES AU CITRON	MOUSSE DE FOIE	
NUGGETS DE POULET	PÂTES A LA BOLONAISE	PIZZA VEGETARIENNE	POISSON DU JOUR	SAUTÉ DE VEAU AUX CHAMPIGNONS	COUSCOUS	COTE DE PORC AUX CORNICHONS	ESCALOPE DE VOLAILLE A LA CRÈME	POISSON	
BROCOLIS EN GRATIN	FROMAGE	FROMAGE	RIZ	HARICOTS VERTS		Frites	PETITS POIS	BROCOLIS	
FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE		FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	
PANNA COTTA AU COULIS	FRUIT DE SAISON BIO	FRUIT DE SAISON	FLAN AU CHOCOLAT	COMPOTE DE POMMES ET SON BISCUIT		FRUIT DE SAISON	FRUIT BIO	FRUITS DE SAISON	
								GÂTEAUX D'ANNIVERSAIRE	

Animation Italie

lundi 23 mars	mardi 24 mars	mercredi 25 mars	jeudi 26 mars	vendredi 27 mars	lundi 30 mars	mardi 31 mars	mercredi 01 avril	jeudi 02 avril	vendredi 03 avril
SALADE BIO VERTE AUX FROMAGE ITALIEN	TOAST AU CHÈVRE	CHOUX CHINOIS AU DÉS DE JAMBON	POTAGE DE LÉGUMES	CAROTTES RÂPÉES AU CITRON	POTAGE DE LÉGUMES	BETTERAVES A LA CIBOLLETTE	POTAGE DE LÉGUMES	SALADE VERTE AUX CROUTONS	PAMPLEMOUSSE AU SUCRE
TAGLIATELLE A LA CARBONARA	TAJINE DE LÉGUMES	SAUTÉ DE PORC AU CURRY	PILONS DE POULETS AU TANDOORI	BRANDADE DE POISSON	ESCALOPE DE PORC AUX PRUNEAUX	ÉMINCÉ DE BŒUF A LA TOMATE	SAUSSURES GRILLÉES	POISSON DU JOUR	CROQUE VEGETARIEN
RAPÉE	SEMOULE	CAROTTES SAUTÉES	PETITS POIS	FROMAGE	BROCOLIS	CAROTTES SAUTÉES	PURÉE DE LÉGUMES VERTS	HARICOTS BELLE	FROMAGE
GÂTEAUX ITALIEN	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FRUIT DE SAISON	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE	FROMAGE
	YAOURTS BIO	PÊCHES A LA CRÈME PÂTISSIERE	FRUIT DE SAISON	FRUITS DE SAISON BIO	FRUITS DE SAISON BIO	TARTE GANACHE AUX DELIX CHOCOLATS ET A LA GELÉE DE CAFÉ	CRÈME CHOCOLAT	FRUIT DE SAISON	YAOURTS VANILLE BIO

Menus susceptibles de variations sous réserve des approvisionnements.



Pour le prochain bulletin si vous voulez faire paraître un article ou une information merci de me la transmettre par mail à mcospan@arveyres.fr ou à la mairie avant le 17 avril 2020.